



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GARRIGUES CAMPAGNE Séance du Jeudi 26 Juin 2025

Date de la convocation du
comité et affichage :

18 Juin 2025

Nombre de membres :

En exercice : 47

Présents : 30

Représentés : 13

Absents : 4

Qui ont pris part au vote : 43

Vote :

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-cinq et le jeudi vingt-six juin à dix-huit heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués, se sont réunis en nombre prescrit par la loi dans l'espace Claude Saumade à SAINTE CROIX DE QUINTILLARGUES, sous la Présidence de M. Jacques GRAU.

Étaient présents : ALIAGA Rémi, ANTOINE Pierre, ARMAND Jean-Claude, BALAZUN Geniès, BASCOU Éric, BÉZIAT Patrick, CARRERE Christophe, COURNET Serge, DE MONTGOLFIER Isabelle, DEVRIENDT Denis, DEWINTRE Thierry, DOMENECH Jean-Marie, ESCURET Serge, ESPINOSA Gérard, GALABRUN BOULBES Jackie, GLEIZES Guy, GRAU Jacques, IMBERT Jean-Claude, LAGARDE Philippe, LECHEVALIER Stève, MARTINEZ Antoine, MARY Patrick, MATHERON Françoise, MAZOLLIER Élisabeth, NOËL Thierry, PECOUL Jean-Michel, PELLET Yvon, PEYRIERE Lionel, QUINET Thomas, , ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès.

Pouvoirs de : BERGER Rose-Marie à ROUVIÈRE ESPOSITO Agnès, BOTTRAUD Marie-Anne à COURNET Serge, CASTANIÉ Geneviève à PÉCOUL Jean-Michel, DACHEUX Jean-Philippe à GALABRUN BOULBES Jackie, GAUD Jean-Claude à ANTOINE Pierre, LAFFORGUE Frédéric à DEWINTRE Thierry, LOUCHE Christian à IMBERT Jean-Claude, MARTINEZ Lionel à QUINET Thomas, MARTRE Guy à NOËL Thierry, MEISSONNIER Jean-Luc à MAZOLLIER Élisabeth, MOYNIER Arnaud à CARRÈRE Christophe, NADAL Karine à GRAU Jacques, RAYMOND Joël à PELLET Yvon.

Absents : CAUSSIL Frédéric, GRAVEGEAL Jacques, JEANJEAN Christian, REVOL René.

Secrétaire de séance : Madame Jackie GALABRUN BOULBES

Après l'appel des présents, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la présente séance

Objet : Délibération N° 2025-06-26-14

Adoption du marché à intervenir relatif aux travaux de réhabilitation des intérieurs de cuves des réservoirs d'eau potable, sur les Communes de Assas, Castries et Teyran, avec l'Entreprise ARS PROVENCE/QUALIPLAST SUD EST (83390 Cuers) pour un montant de 530 455,28 € HT.
Autorisation de signature au Président.

Monsieur Serge ESCURET Vice-Président Délégué rappelle que lors de l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2025 en date du 17 Février, le projet de travaux de réfection des intérieurs de cuves de 4 réservoirs d'eau potable (1 sur Assas (le Raoulet), 2 sur Castries (ancien bas service et Malrives), 1 sur Teyran (plan Redon) a fait l'objet d'une inscription budgétaire article 2313.

Ce projet, mis en œuvre par le SMGC en sa qualité d'entité adjudicatrice, à l'issue de son élaboration a pris la forme d'un dossier de consultation d'entreprises, précédé d'un avis public à la concurrence en marché de procédure adaptée, compte tenu de son montant prévisionnel, et en conformité avec les dispositions des articles L.2123-1 et suivants, et R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique. Avis paru le 21 Mars 2025 à la rubrique des annonces légales du quotidien Midi-Libre, ainsi que sur le profil acheteur du SMGC. La publication a fait l'objet de 2 145

alertes, a suscité 99 visites, et 43 dossiers ont été retirés. 4 dossiers ont été déposés sur le site du profil acheteur du Syndicat, par le groupement d'Entreprises IGC/TOUJA, par l'entreprise FMB/KAPSUL, l'entreprise ARS PROVENCE/QUALIPLAST SUD EST et le groupement MIDI ETANCHEITE /EPUR.

Les 4 dossiers ont été analysés par le Maître d'œuvre du SMGC, le BET CEREG, lequel a dressé un rapport d'analyse des candidatures et des offres et proposé un classement. Ce rapport joint en annexe à la convocation de la présente Assemblée Générale a fait l'objet d'une présentation aux membres de la Commission d'Appel d'Offres lors de sa séance en date du 5 Juin 2025.

Afin de permettre la dévolution des travaux il est proposé :

- **De retenir** la candidature ainsi que l'offre formulée par l'Entreprise ARS PROVENCE/QUALIPLAST SUD EST pour un montant de 530 455.28 € H.T.
- **D'autoriser** le Monsieur le Président ou à défaut Monsieur le Vice-Président délégué à signer le projet de marché à intervenir avec l'Entreprise précitée, ainsi qu'à prendre toutes dispositions dans cette affaire.

Le Comité Syndical,

L'exposé de Monsieur le Vice-Président entendu, Monsieur le Président soumet le projet au vote à l'Assemblée qui adopte à l'unanimité (0 abstentions, 0 voix contre) la proposition formulée.

Ainsi fait et délibéré,
les jours, mois et an que dessus.
Signé par les membres présents.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Le Président

Jacques GRAU

Envoyé en préfecture le 27/06/2025

Reçu en préfecture le 27/06/2025

Publié le

ID : 034-253400725-20250626-2025_06_26_14-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il peut être introduit un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte de Garrigues Campagne pendant le délai de recours contentieux. Le silence gardé pendant celui-ci équivaut à une décision implicite de rejet susceptible elle-même d'un recours contentieux dans les délais précités (articles R 421-1 et 421-2 du Code de la justice Administrative). Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.